

SERVICE: Intercommunales\*

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° .- INTERCOMMUNALES – A.I.D.E., S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2019 - Ordre du jour – Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2019 - Plan stratégique 2020-2023 – Approbation du remplacement d'un administrateur - Approbation

LE CONSEIL,

Vu le courrier daté du 13 novembre 2019, transmis par l' AIDE, S.C.R.L informant la Ville de la tenue d'un Assemblée générale ordinaire le 19 décembre 2019 et transmettant les documents annexes ;

Vu les statuts de l' A.I.D.E., S.C.R.L.;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les article L1122-27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18 ;

Attendu que le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019, a désigné Mesdames Ch. Basaula Nangi et S. Cortisse, Conseillères communales et Messieurs J.-F. Istasse, M.-A. Galass et M. Elsen Conseillers communaux ;

Vu l'avis émis par la Section de Madame la Bourgmestre en séance du 12 décembre 2019 ;

Par \*\*\* voix contre \*\*\* et \*\*\* abstentions,

DECIDE

Art. 1.- de prendre acte de la convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2019 de l' A.I.D.E., S.C.R.L. ;

- d'approuver l'ordre du jour de cette séance ordinaire de l'assemblée générale ;
- d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2019 ;
- d'approuver le plan stratégique 2020-2023 ;
- d'approuver le remplacement d'un administrateur ;
- de mandater les délégués de la Ville à l'assemblée générale de l' A.I.D.E., S.C.R.L. en vue de rapporter la décision prise par le Conseil communal ;

Art. 2.- de transmettre la présente délibération à l' A.I.D.E., S.C.R.L..